

Délibération sur la prévention sur le site de st sulpice après une multiplication des cas positifs
séance plénière extraordinaire du 13 avril 2021

Deux droits d'alerte ont été déposés le 31 mars par les membres du CHSCT de 2 organisations syndicales. Une réunion d'une heure dans une salle s'est tenue le jeudi 1^{er} avril entre des membres signataires du droit d'alerte et le représentant du président du CHSCT et directeur de la DRFIP. Un projet de rapport d'enquête a été proposé par le représentant du président le vendredi 9 avril. Les signataires du droit d'alerte ont fait des propositions de préconisations complémentaires qui à défaut d'être acceptées ont conduit à la demande de convocation dans les 24h d'un CHSCT extraordinaire.

Les cas se sont multipliés dans plusieurs services sur le site de Saint Sulpice, et devant la propagation du virus parmi les agents, les membres du CHSCT souhaitent une action de prévention pour l'ensemble du site.

Le CHSCT préconise :

- *la fermeture du site de Saint Sulpice de 1 à 2 semaines pour laisser le temps nécessaire à la désinfection de l'ensemble du Bâtiment et de permettre à l'ensemble des personnels et notamment les agents positifs ou cas contact de revenir au bout de la semaine.*
- *la mise à disposition de l'ensemble des agents de masques FFP2 et de masques chirurgicaux avec élastiques ainsi que des dotations individuelles de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes pour tous les agents*
- *un réaménagement des espaces de travail et des accueils en lien avec les agent.e.s afin d'assurer une réelle distanciation*
- *un réaménagement des plexiglas existant aux accueils et en installant pour les agents là ou cela est nécessaire et souhaité par les agents*
- *la reprise des préconisations de l'inspecteur santé et sécurité du 12 avril notamment en matière d'aération des locaux, de vérification des débits d'air neuf et d'extraction d'air dans l'ensemble des locaux (restaurant administratif, sanitaires) et d'un renforcement de l'aération des locaux*

Les membres du CHSCT demandent la transmission de cette délibération au Secrétariat Général et souhaitent son application sans délai.

ANNEXE 1